AR Prefecture

063-246301097-20240604-20240604 05-DE Reçu le 05/06/2024

CCEDA CC 04/06/2024

(05)

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER » 29 avenue de Verdun 63190 LEZOUX EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 04 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 juin, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 30 mai 2024, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

| Mme Josiane HUGUET | Mr Romain FERRIER | |
|---------------------------|-----------------------|--|
| Mme Danielle GRANOUILLET | Mme Anne Marie OLIVON | |
| Mme Agnès TARTRY - LAVEST | Mme Eliane GRANET | |
| Mme Sylvie EXBRAYAT | Mme Isabelle GROUIEC | |
| Mr Gilles BERGAMI | Mme Elisabeth BRUSSAT | |
| Mme Juile MONTBRIZON | Mr Cédric DAUDUIT | |
| Mr Daniel PEYNON | Mme Patricia LACHAMP | |
| Mme Annick FORESTIER | Mr Florent MONEYRON | |
| Mr Alain COSSON | Mme Nicole BOUCHERAT | |
| Mme Marie-France MARMY | Mr Bernard FRASIAK | |
| Mme Catherine MORAND | Mr Yannick DUPOUE | |
| Mr Guillaume FRICKER | Mme Laurence GONINET | |

Suppléant présent : M. BLANC Patrice

Etaient représentés (procuration) :

- Mr BOURNAT donne pouvoir à Mr FRICKER
- Mme ROCHE donne pouvoir à Mme MARMY
- Mr MARQUET donne pouvoir à Mme GRANET
- Mr DERBIAS donne pouvoir à Mr MONEYRON
- Mme VIAL donne pouvoir à Mr FRASIAK
- Mr LUCAS donne pouvoir à Mr DUPOUE

Absent: Mr GIRARD Jean-Baptiste, Mme DE FREITAS Déolinda, Mr TISSERAND Thierry, Mme CIERGE Michelle, Mr BROUSSE René,

VOTE: En exercice: 35 Présents: 25 / Représentés: 6 Votants: 31

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Objet : Réseau des médiathèques entre dore et allier - Acquisition de mobilier de bibliothèques pour le réseau des médiathèques entre dore et allier - Demande de subvention auprès du conseil départemental du Puv-de-Dôme et à la DRAC-DGD

RESEAU DES MEDIATHEQUES ENTRE DORE ET ALLIER ACQUISITION DE MOBILIER DE BIBLIOTHEQUES POUR LE RESEAU DES MEDIATHEQUES ENTRE DORE ET ALLIER DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PUY-DE-DOME ET A LA DRAC-DGD

Madame la Présidente rappelle, que dans le cadre de la poursuite de la modernisation du Réseau des Médiathèques et également dans le cadre de l'extension de la Médiathèque Intercommunale, il est nécessaire de doter tous les lieux de mobiliers complémentaires adaptés afin de satisfaire la présentation des collections au public et le travail des agents. C'est ainsi que la Communauté de Communes procède annuellement à l'acquisition de mobiliers complémentaires pour son réseau de médiathèques.

Elle précise que ce programme d'acquisition de mobilier de bibliothèques est éligible au dispositif d'aide financier présenté par le service lecture publique auprès :

- Du Conseil Départemental,
- De la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne Rhône-Alpes au titre de l'aide aux bibliothèques publiques des collectivités territoriales - Concours Particulier de la dotation Générale de Décentralisation

Aussi, Madame la Présidente propose à l'Assemblée :

- D'approuver le budget prévisionnel suivant :

| Dépenses | | Recettes | |
|---|---------------|---------------------------------|------------|
| Désignation | Montant HT | Désignation | Montant |
| 1 - Matériel pour Ludothèque et valises | 155.32€ | 1 - Conseil Départemental 63 | 1 951.66€ |
| 2 - Bac albums et panneau signalétique | 380.20€ | 2 - ETAT - DGD | 3 252.76€ |
| 3 - Container pour déménagement réserve et abri de jardin | 5 970.00€ | 3 - Fonds propres | 1 301.10€ |
| Total: | 6 505.52 € | | 6 505.52 € |

- De l'autoriser à signer tous les documents permettant la demande d'aide à hauteur de 1 951.66 € auprès du Conseil Départemental
- De l'autoriser à signer tous les documents permettant la demande à hauteur de 3 252.76€ auprès de La DRAC Auvergne Rhône-Alpes

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme, Fait et publié à Lezoux, le 05 juin 2024 Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente